

Les intervenants dans le transport de marchandises dangereuses doivent prendre les mesures appropriées selon la nature et l'ampleur des dangers afin d'éviter des dommages et, le cas échéant, d'en minimiser leurs effets.

Ils doivent respecter les prescriptions de l'ADR concerné.

L'ADR, L'IMDG, le IATA et le RID peuvent préciser certaines des obligations incombant aux différents intervenants.

Le risque chimique s'inscrit dans le cadre réglementaire du code du travail mais également dans un souci de prévention des risques en entreprises.

La gestion des déchets s'inscrit dans le cadre d'une politique sécurité - environnement de l'entreprise. Identifier, trier, classer, appliquer la réglementation en matière d'évacuation, de destruction et de gestion des déchets.

Ce domaine est dédié aux Entreprises qui manipulent et expédient des marchandises et matières dangereuses.

Pour un Audit des marchandises et des matières dangereuses, n'hésitez pas à nous consulter.

Cibles

- Les responsables et les intervenants dans la manutention des colis de matières dangereuses.
- Les responsables et les intervenants dans l'organisation des opérations d'expédition de marchandises dangereuses.
- Il est judicieux d'y associer les personnes des services export, logistique, transport et livraison.

Préparer sa formation

- Bien identifier les produits dangereux concernés pour une présentation des risques spécifiques et une meilleure classification de ces produits selon l'ADR.

LES MARCHANDISES DANGEREUSES TRANSPORT ET REGLEMENTATION. Nos Formations :

1. Manutention des marchandises dangereuses, 1.3 ADR

2. Transport des marchandises dangereuses

- Route, 1.3 ADR
- Route et voies maritimes, multimodal, 1.3 ADR, 1.3.1 IMDG
- Route, voies maritimes et aériennes, 1.3 ADR, 1.3.1 IMDG, 1.5 IATA
- Route et rail, voies maritimes et aériennes, 1.3 ADR, 1.3 RID, 1.3.1 IMDG, 1.5 IATA

3. Les déchets

- Gestion des déchets
- Marchandises dangereuses et déchets par route, 1.3 ADR

4. Le risque chimique : Évaluation

F600.Mat.Dangereuse.01/2019

Nos formations sont proposées selon 3 formules :

1. Inter-entreprises dans votre région, dans de nombreuses villes,
2. Intra-entreprise dans vos locaux, 3 avantages :
 - Réduire le coût en accueillant plusieurs participants pour le même forfait,
 - Répondre très précisément à vos besoins en personnalisant notre prestation,
 - Choisir la date en fonction de vos souhaits.
3. Formation à distance pour certaines, notamment s'il s'agit d'un logiciel.

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

Manutention de marchandises dangereuses

1.3 de l'ADR

La manutention des colis de matières dangereuses est soumise à une réglementation stricte et en permanente évolution. C'est encore le cas en 2015 avec les évolutions réglementaires applicables dès le mois de juin.

Ce programme, destiné aux opérateurs de manutention leur permet d'en aborder les règles fondamentales, de connaître les prescriptions réglementaires indispensables dans leur travail quotidien et de se mettre à jour des dernières dispositions.

Une approche pratique et directement opérationnelle.

Cible

- Les responsables et les intervenants dans la manutention des colis de matières dangereuses.
- Il est judicieux d'y associer les personnes des services export, logistique, transport et livraison.

Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

Objectifs

- Appréhender les risques inhérents aux produits manipulés.
- Déterminer la classification des produits selon l'ADR.
- Respecter les règles à observer lors de l'expédition.
- Identifier les responsabilités de chaque intervenant.

Programme

1. Généralités

- Présentation des risques inhérents aux produits manipulés,
- Classification des produits selon l'ADR.

2. L'expédition de marchandises en colis

- Identification d'un colis en quantité limitée,
- Les incompatibilités au chargement,
- Les emballages,
- L'étiquetage des colis,
- Les règles de sécurité à observer concernant l'arrimage des marchandises,
- Les documents de transport,
- Les contrôles à effectuer avant le départ du véhicule,
- Les conduites à tenir en cas d'accident.

3. Les responsabilités des différents intervenants

- Le chargeur,
- Le transporteur,
- L'emballleur,
- L'expéditeur.

F610.Manutention.ADR.01/2019

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

Transport de marchandises dangereuses par route

1.3 de l'ADR

Le transport des matières dangereuses est soumis à une réglementation stricte et en permanente évolution.

Ce programme, destiné aux organisateurs de transport de marchandises dangereuses leur permet d'en aborder les règles fondamentales, de connaître les prescriptions réglementaires indispensables dans leur travail quotidien et de se mettre à jour des dernières dispositions.

Une approche pratique et directement opérationnelle.

Cible

- Les responsables et les intervenants dans l'organisation des opérations d'expédition de marchandises dangereuses.
- Il est judicieux d'y associer les personnes des services export, logistique, transport et livraison.

Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

Objectifs

- Appréhender les risques inhérents aux produits manipulés.
- Déterminer la classification des produits selon l'ADR.
- Cerner le contexte réglementaire.
- Respecter les règles à observer lors de l'expédition.
- Etablir les documents de bord.
- Identifier les responsabilités de chaque intervenant.

Programme

1. Généralités

- Présentation des risques inhérents aux produits manipulés,
- Classification des produits selon l'ADR,
- Le contexte réglementaire.

2. L'expédition de marchandises en colis

- Les exemptions totales,
- Les envois de colis en quantité limitée,
- Les exemptions partielles (chapitre 1.1.3.6),
- Les incompatibilités au chargement,
- Les emballages,
- La signalisation des véhicules,
- Les règles de circulation.

3. Les documents de bord

- Le document de transport,
- Le certificat de formation du conducteur,
- Les consignes écrites de sécurité,
- Le bordereau de suivi des déchets.

4. Les responsabilités des différents intervenants

- Le chargeur,
- Le transporteur,
- L'emballleur,
- L'expéditeur.

F611.Transport.ADR.01/2020

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

Les intervenants dans le transport de marchandises dangereuses doivent prendre les mesures appropriées selon la nature et l'ampleur des dangers prévisibles, afin d'éviter des dommages et, le cas échéant, d'en minimiser leurs effets. Ils doivent, en tout cas, respecter les prescriptions de l'ADR, en ce qui les concerne. L'ADR, L'IMDG, le IATA et le RID peuvent préciser certaines des obligations incombant aux différents intervenants. Cette formation est destinée à chaque intervenant dans le transport de marchandises dangereuses, et leur permet d'en aborder les règles fondamentales, mais également de connaître les prescriptions indispensables dans leur travail au quotidien.

Marchandises dangereuses par route et par voies maritimes

Multimodale - 1.3 de l'ADR + 1.3.1 de l'IMDG

Cible

- Personnel intervenant dans le transport des marchandises dangereuses.
- Opérateurs, chargeurs, déchargeurs, personnel de manutention, service logistique, commerciaux, administratif.

Durée

- Deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

Objectifs

- Sensibiliser le personnel aux risques présentés par le transport des marchandises dangereuses.
- Respecter et appliquer la réglementation.
- Obligation de formation édictée aux Chapitres 1.3 de l'ADR et 1.3.1 de l'IMDG.

Programme

1. Connaissance des Marchandises Dangereuses

- Origine, Nature, Famille de produit,
- Caractéristiques des dangers.

2. Généralité sur la réglementation

- Classement des matières,
- Emballer les marchandises dangereuses,
- Apposer les marques, étiquettes ou plaques étiquettes,
- Charger / décharger les engins de transport,
- Présenter les marchandises dangereuses en vue de leurs transports,
- Manutentionner les marchandises dangereuses,
- Veiller au respect de la réglementation.

3. Transport des Produits conditionnés

- Conditionnement, emballage,
- Marquage et étiquetage des colis,
- Interdiction de chargement en commun,
- Positionnement des véhicules à bord.

4. Signalisations des véhicules

- Placardage des véhicules,
- Condition d'exemption.

5. Documents réglementaires

- Documents de transport,
- Consignes de sécurité,
- Bordereaux de suivi des déchets.

6. Responsabilité des différents acteurs

- Rôle et mission du conseiller à la sécurité,
- Responsabilité du chargeur,
- Responsabilité de l'emballer,
- Responsabilité de l'expéditeur,
- Responsabilité du transporteur,
- Sanctions.

7. Question - Réponses, Synthèse de la formation

F612.IMDG.ADR.01/2019

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

Les intervenants dans le transport de marchandises dangereuses doivent prendre les mesures appropriées selon la nature et l'ampleur des dangers prévisibles, afin d'éviter des dommages et, le cas échéant, d'en minimiser leurs effets. Ils doivent, en tout cas, respecter les prescriptions de l'ADR, en ce qui les concerne. L'ADR, L'IMDG, le IATA et le RID peuvent préciser certaines des obligations incombant aux différents intervenants. Cette formation est destinée à chaque intervenant dans le transport de marchandises dangereuses, et leur permet d'en aborder les règles fondamentales, mais également de connaître les prescriptions indispensables dans leur travail au quotidien.

Marchandises dangereuses par route, voies maritimes et aériennes

1.3 de l'ADR + 1.3.1 de l'IMDG + 1.5 du IATA

Cible

- Personnel intervenant dans le transport des marchandises dangereuses.
- Opérateurs, chargeurs, déchargeurs, personnel de manutention, service logistique, commerciaux, administratif.

Durée

- Deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

Objectifs

- Sensibiliser le personnel aux risques présentés par le transport des marchandises dangereuses.
- Respecter et appliquer la réglementation. Stockage.
- Obligation de formation édictée aux Chapitres 1.3 de l'ADR, 1.3.1 de l'IMDG et 1.5 du IATA.

Programme

1. Connaissance des

Marchandises Dangereuses

- Origine, Nature, Famille de produit,
- Caractéristiques des dangers.
- Risques Chimiques.

2. Généralité sur la

réglementation

- Classement des matières,
- Stockage,
- Emballer les marchandises dangereuses,
- Apposer les marques, étiquettes ou plaques étiquettes,
- Charger / décharger les engins de transport,
- Présenter les marchandises dangereuses en vue de leurs transports,

- Manutentionner les marchandises dangereuses,

- Veiller au respect de la réglementation.

3. Transport des Produits conditionnés et vrac

- Conditionnement, emballage,
- Marquage et étiquetage des colis,
- Interdiction de chargement en commun,
- Consignes au poste de chargement déchargement,
- Protocole Chargement Déchargement.

4. Signalisations des véhicules

- Placardage des véhicules,
- Condition d'exemption.

5. Documents réglementaires

- Attestation de formation du chauffeur,
- Documents de transport,
- Consignes de sécurité,
- Bordereaux de suivi des déchets,
- Récépissé de Déclaration en Préfecture.

6. Responsabilité des différents acteurs

- Rôle et mission du conseiller à la sécurité,
- Responsabilité du chargeur,
- Responsabilité de l'emballleur,
- Responsabilité de l'expéditeur,
- Responsabilité du transporteur,
- Sanctions.

7. Question - Réponses, Synthèse de la formation

F613.IMDG.ADR.IATA.01/2019

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

Les intervenants dans le transport de marchandises dangereuses doivent prendre les mesures appropriées selon la nature et l'ampleur des dangers prévisibles, afin d'éviter des dommages et, le cas échéant, d'en minimiser leurs effets. Ils doivent, en tout cas, respecter les prescriptions de l'ADR, en ce qui les concerne. L'ADR, L'IMDG, le IATA et le RID peuvent préciser certaines des obligations incombant aux différents intervenants. Cette formation est destinée à chaque intervenant dans le transport de marchandises dangereuses, et leur permet d'en aborder les règles fondamentales, mais également de connaître les prescriptions indispensables dans leur travail au quotidien.

Marchandises dangereuses par route et rail, voies maritimes et aériennes

1.3 de l'ADR + 1.3 du RID + 1.3.1 de l'IMDG + 1.5 du IATA

Cible

- Personnel intervenant dans le transport des marchandises dangereuses.
- Opérateurs, chargeurs, déchargeurs, personnel de manutention, service logistique, commerciaux, administratif.

Objectifs

- Sensibiliser le personnel aux risques présentés par le transport des marchandises dangereuses.
- Respecter et appliquer la réglementation. Stockage.
- Obligation de formation édictée aux Chapitres 1.3 de l'ADR, 1.3 du RID, 1.3.1 de l'IMDG et 1.5 du IATA.

Durée

- Deux journées, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

Programme

1. Connaissance des

Marchandises Dangereuses

- Origine, Nature, Famille de produit,
- Caractéristiques des dangers.
- Risques Chimiques.

2. Généralité sur la réglementation

- Classement des matières,
- Stockage,
- Emballer les marchandises dangereuses,
- Apposer les marques, étiquettes ou plaques étiquettes,
- Charger / décharger les engins de transport,
- Présenter les marchandises dangereuses en vue de leurs transports,

- Manutentionner les marchandises dangereuses,
- Veiller au respect de la réglementation.

3. Transport des Produits conditionnés et vrac

- Conditionnement, emballage,
- Marquage et étiquetage des colis,
- Interdiction de chargement en commun,
- Consignes au poste de chargement déchargement,
- Protocole Chargement Déchargement.

4. Signalisations des véhicules

- Placardage des véhicules,
- Condition d'exemption.

5. Documents réglementaires

- Attestation de formation du chauffeur,
- Documents de transport,
- Consignes de sécurité,
- Bordereaux de suivi des déchets,
- Récépissé de Déclaration en Préfecture.

6. Responsabilité des différents acteurs

- Rôle et mission du conseiller à la sécurité,
- Responsabilité du chargeur,
- Responsabilité de l'emballer,
- Responsabilité de l'expéditeur,
- Responsabilité du transporteur,
- Sanctions.

7. Question - Réponses, Synthèse de la formation

F614.IMDG.ADR.IATA.RID.01/2019

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

La gestion des déchets s'inscrit dans le cadre d'une politique sécurité - environnement d'une entreprise. Identifier, trier, classer, appliquer la réglementation en matière d'évacuation, de destruction et de gestion des déchets. Ce programme de formation est destiné à chaque intervenant dans la gestion des déchets et leur permet d'en aborder les règles fondamentales, mais également de connaître les prescriptions indispensables dans leur travail au quotidien. Une approche pratique et directement opérationnelle.

Gestion des Déchets

Cible

- Ensemble du personnel.
- Responsable de secteur, opérateurs.

Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

Objectifs

- Former le personnel à la gestion des déchets dans l'entreprise.
- Organiser le tri, maîtriser les enlèvements.
- Identification des déchets.

Programme

1. Identification des déchets

- Définition d'un DIB,
- Définition d'un DIS,
- Synoptique de classification.

2. Décret 2002-540.

Classification des déchets

3. Maîtrise des Enlèvements

- Transport, négoce, courtage,
- Les Bordereaux de suivi de déchets,
- Conformité des transports.

4. Organisation de la gestion

- Actions à entreprendre,
- Obligation du producteur,
- Obligation du prestataire,
- Obligation du transporteur,
- Traçabilité documentaire.

5. Gérer et Récupérer les déchets

- Filières existantes.

6. Documents réglementaires

- Documents de transport,
- Consignes de sécurité,
- Certificat de formation des chauffeurs,
- Procédure de contrôle avant le départ des véhicules,
- Bordereaux de suivi des déchets.

7. Responsabilité des différents acteurs

- Rôle et mission du conseiller à la sécurité,
- Responsabilité du chargeur,
- Responsabilité de l'emballleur,
- Responsabilité de l'expéditeur,
- Responsabilité du transporteur,
- Sanctions.

8. Question - Réponses, Synthèse de la formation

F615.Déchets.01/2019

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

Les intervenants dans le transport de marchandises dangereuses doivent prendre les mesures appropriées selon la nature et l'ampleur des dangers prévisibles, afin d'éviter des dommages et, le cas échéant, d'en minimiser leurs effets. Ils doivent, en tout cas, respecter les prescriptions de l'ADR, en ce qui les concerne. L'ADR, L'IMDG, le IATA et le RID peuvent préciser certaines des obligations incombant aux différents intervenants. Cette formation est destinée à chaque intervenant dans le transport de marchandises dangereuses, et leur permet d'en aborder les règles fondamentales, mais également de connaître les prescriptions indispensables dans leur travail au quotidien.

Marchandises dangereuses et déchets par route

1.3 de l'ADR + déchets

Cible

- Personnel intervenant dans le transport des marchandises dangereuses.
- Opérateurs, chargeurs, déchargeurs, personnel de manutention, service logistique,
- Commerciaux, administratif.

Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

Objectifs

- Former le personnel aux risques présentés par le transport des marchandises dangereuses,
- Respecter et appliquer la réglementation,
- Obligation de formation édictée au Chapitre 1.3 de l'ADR,
- Application aux transports des déchets.

Programme

1. Connaissance des Marchandises Dangereuses

- Origine, Nature, Famille de produit,
- Caractéristiques des dangers.

2. Généralité sur la réglementation

- Classement des matières,
- Codification des dangers,
- Nouvelle réglementation (le SGH).

3. Transport des Produits conditionnés

- Conditionnement, emballage,
- Marquage et étiquetage des colis,
- Interdiction de chargement en commun,

4. Signalisations des véhicules

- Placardage des véhicules,
- Condition d'exemption.

5. Documents réglementaires

- Documents de transport,
- Consignes de sécurité,
- Certificat de formation des chauffeurs,
- Procédure de contrôle avant le départ des véhicules,
- Bordereaux de suivi des déchets.

6. Responsabilité des différents acteurs

- Rôle et mission du conseiller à la sécurité,
- Responsabilité du chargeur,
- Responsabilité de l'emballeur,
- Responsabilité de l'expéditeur,
- Responsabilité du transporteur,
- Sanctions.

7. Question - Réponses, Synthèse de la formation

F616.Déchets.ADR.01/2019

- **Moyens pédagogiques** : Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

Le risque chimique s'inscrit dans le cadre réglementaire du code du travail mais également dans un souci de prévention des risques en entreprises. Ce programme est destiné à chaque opérateur, ou personnel d'encadrement afin de leur permettre de mieux connaître les risques liés à la santé mais également à la manipulation et à l'utilisation des produits chimiques sur les lieux de travail.

Une approche pratique et directement opérationnelle.

Le Risque Chimique : Évaluation

Cible

- Chefs d'entreprise, cadres dirigeants,
- Cadres délégués de pouvoir dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail,
- Personnel d'une unité de production.

Objectifs

- Former le personnel aux risques chimiques et toxiques liés aux produits et substances utilisés dans l'entreprise.

Durée

- Une journée, en formule intra-entreprise ou inter entreprises.

Programme

1. Cadre Réglementaire

- Rappel du code du travail.

2. Le risque chimique et la réglementation

- Le décret du 23 décembre 2003 et son application modulaire dans l'entreprise,
- Le décret du 22 juillet 2004,
- Classification d'une matière.

3. L'étiquetage des produits dangereux

- Lecture et compréhension des pictogrammes,
- Libellés des étiquettes,
- Lecture d'une fiche de données Sécurité,
- Classification des produits CMR,
- Évaluation des risques chimiques en entreprise,
- Nouvelle réglementation SGH,
- Note documentaire de l'INRS.

4. Comment réceptionner, classer et utiliser les produits dangereux dans l'entreprise

5. Le port des E.P.I

- Manipulation identification des zones à risques.

6. Plan de Prévention

- Actions à engager avec les intervenants extérieurs.

7. Question - Réponses

F617.RisquesChimiques.01/2019

- **Moyens pédagogiques :** Etre équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation :** Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation :** Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation :** 11.75.33878.75

Copyright © Euprosoft. Toutes reproductions interdites.

Bon de commande

Nos formations sont proposées selon plusieurs formules :

- Formation **intra-entreprise** dans vos locaux ou à distance par visioconférence, 3 avantages : (Réduire le coût en accueillant plusieurs participants pour le même forfait, Répondre très précisément à vos besoins en personnalisant notre prestation, Choisir la date en fonction de vos souhaits).
- Formation **inter-entreprises** uniquement à distance par visioconférence (économique pour une personne seule).
- **Les avantages de la visioconférence** en intra comme en inter : Pas de frais annexe, ni perte de temps, aucun risque sanitaire. Tout se passe par une liaison Internet sur votre ordinateur, depuis votre bureau ou votre domicile en télétravail.

1. Formation inter entreprises en visioconférence (sessions ouvertes suivant les demandes)				Euros HT
Thèmes	Période souhaitée	Nombre de participants	Coût 1 jour, 1 participant	=
<input type="checkbox"/>			690	
Les confirmations/convocations sont adressées par email. Elles précisent les heures et les modalités de connexions. Merci de nous adresser la liste (noms et fonctions) des participants.				
2. Formation EXCLUSIVEMENT dédiée à votre entreprise				
Thèmes	Dates	Nombre de participants	Coût pour 1 jour (**)	=
<input type="checkbox"/>			1 490 (**)	
(**) Le forfait est calculé pour 4 participants. Au-delà, + 150 euros ht par participant supplémentaire. En présentiel, les frais de déplacements, de repas et d'hébergement ne sont pas compris dans le forfait. Dans le cas de l'étude et de la préparation d'un programme spécifique et personnalisé (refonte du programme et des supports standards), un forfait de 200 à 350 euros vous est proposé. Merci de nous adresser la liste (noms et fonctions) des participants. Dates souhaitées :				
3. Formation à distance personnalisée				
<input type="checkbox"/> Prestation de 3h à 3h30		Date : _____	Forfait :	890 (**) =
Soit un TOTAL hors taxes :				
Société : _____		<input type="checkbox"/> Je souhaite que vous m'adressiez la Convention de formation. (Notre numéro d'organisme : 11.75.33878.75). <input type="checkbox"/> Je joins un chèque d'acompte de 350 Euros libellé à l'ordre de la société EUPROSOFT. <i>Toutes nos formations peuvent être prises en charge par votre budget de formation professionnelle</i> <u>Date, cachet de la société et signature</u>		
Adresse : _____				

Contact : _____				
Fonction : _____				
Tél, fax : _____				
E-mail : _____				

- **Moyens pédagogiques** : En présentiel, être équipé d'un tableau et d'un vidéo-projecteur car l'intervenant utilise un PowerPoint. En distanciel, être équipé d'une connexion Internet, d'un ordinateur avec haut-parleurs, micro et si possible webcam afin de pouvoir échanger en permanence et en direct avec le formateur. Support technique remis aux participants. Echanges et questions. Quiz et cas pratiques ponctuent la journée.
- **Évaluation** : Bilan individuel de fin de stage, fiche d'évaluation.
- **Préparation de la formation** : Se munir de copies de documents, des informations sur les techniques exploitées par l'entreprise, des difficultés rencontrées, ... éléments essentiels pour l'étude de cas concrets.
- **Notre numéro d'organisme de formation** : 11.75.33878.75